

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

4^{ème} RÉUNION DE 2010

Séance du 25 juin 2010

CG 10/4^{ème}/V-03

**FONDS D'AIDE POUR LA REALISATION
DE GROSSES OPERATIONS DE CONSTRUCTION
OU D'EXTENSION DE MAISON DE RETRAITE
EXTENSION PAR CONSTRUCTION D'UNE UNITE DE 14 PLACES
POUR PERSONNES AGEES ATTEINTES DE LA MALADIE
D'ALZHEIMER
EHPAD LA SEPTFONTOISE A SEPTFONDS
GERE PAR L'A.S.E.I.**

Par délibération du 6 février 1986, le Conseil Général a créé un fonds d'aide pour la réalisation de grosses opérations de construction ou d'extension de maison de retraite sur les bases suivantes :

- taux de subvention : 20 % du coût T.T.C. des travaux,
- subvention maximale égale à 305 000 € par opératon.

Au titre du schéma départemental 2004-2008, les opérations suivantes ont bénéficié de ce type d'aide :

- 2004 : CHIC Castelsarrasin Moissac, EHPAD Saint Orens à Montauban
- 2005 : EHPAD à Lavit de Lomagne
- 2006 : EHPAD CCAS de Nègrepelisse
- 2007 : EHPAD CCAS de Montbeton
- 2008 : Unité Spécialisée Alzheimer Hôpital Local de Nègrepelisse, cantous de Molières et de Montpezat de Quercy.
- 2009 : EHPAD de Montech, EHPAD d'Escatalens, EHPAD de Beaumont de Lomagne.

En application de cette délibération de principe, le Directeur Général de l'A.S.E.I. (Association pour la Sauvegarde des Enfants Invalides) sollicite une subvention départementale de 305 000 € dans le cadre des travaux d'extension de l'EHPAD la Septfontoise à Septfonds.

Cette extension de 14 places a fait l'objet d'un arrêté conjoint d'autorisation (Etat / Conseil Général) en date du 26 août 2008.

Par ailleurs, le plan pluriannuel d'investissement intégrant cette opération d'extension a été présenté par l'établissement et validé par le Conseil Général en date du 3 juin 2010.

Ce projet ressort à **1 712 500 T.T.C.** décomposés comme suit :

- Travaux extension 14 places.....	1 680 000,00 € TTC
- Equipements.....	<u>32 500,00 € TTC</u>
TOTAL.....	1 712 500,00 € TTC

Le plan de financement proposé est le suivant :

- Subvention DDASS (crédits non reconductibles).....	200 000,00 €
- Subvention Conseil Général.....	305 000,00 €
- Emprunt sur 35 ans à 4 %.....	1 175 000,00 €
- Emprunt sur 7 ans à 3,75 %.....	<u>32 500,00 €</u>
TOTAL.....	1 712 500,00 €

Compte tenu de ce qui précède, je vous saurais gré, après en avoir délibéré.

◆

◆ ◆

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé et action sociale,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Accorde à l'A.S.E.I., une subvention en annuités de 305 000 € pour l'extension de l'EHPAD la Septfontoise à Septfonds (Unité Alzheimer de 14 lits) ;
- Impute les crédits correspondants à l'article 2042084, sous-fonction 53 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,